

Dossier d'inscription

XIVème ACADÉMIE D'ORCHESTRE SYMPHONIQUE 2023

NOM :

Prénom :

Etablissement d'Origine :

Dossier à retourner :

→ Soit par courrier à l'adresse du Conservatoire Henri DUPARC
25 rue Larrey, 65000 Tarbes

→ Soit par courriel à l'adresse : **scolarite@agglo-tlp.fr**

DOSSIER À COMPLÉTER :

Pièces à joindre impérativement :

- ❑ **Règlement intérieur signé** (Page 4)
- ❑ **Fiche sanitaire renseignée et signée** (Pages 5 & 6)
- ❑ **Autorisation de transport dûment signée** (Page 7)
- ❑ **Autorisation droit à l'image signée** (Pages 8 & 9)
- ❑ **Autorisation parentale pour hospitalisation** (Page 10)
- ❑ **Attestation d'assurance individuelle à retourner avec le dossier**
- ❑ **Attestation du quotient familial à retourner avec le dossier**

ATTENTION ! EQUIPEMENT A EMPORTER DANS LA VALISE

Le Château de Libarrenx fournit les draps et les couvertures. La serviette de bain sera à apporter par chaque stagiaire ou à prendre sur place pour 2,50 €.

La tenue de concert

- Chaussures et chaussettes noires
- Pantalon, robe ou jupe Noire (collants noirs si nécessaire)
- Haut noir

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACADÉMIE :

Toutes les informations relatives au déroulement du stage et des concerts qui sont communiquées (répétitions, déplacements, horaires, concerts, etc.) doivent être suivies et respectées.

Chaque stagiaire est responsable de ses affaires personnelles. Les organisateurs du stage déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, de perte, de vol d'instruments ou d'objets personnels.

Les musiciens se doivent d'être présents dans la salle de répétition ou de partiels au **moins un quart d'heure avant l'heure communiquée** (échauffement, accord).

Les téléphones portables sont interdits sur les pupitres pendant les Répétitions et Concerts

L'ensemble des participants est tenu de **respecter le matériel et les instruments** mis à sa disposition et d'observer des règles de bon voisinage (discrétion, tranquillité). Les chambres doivent être tout particulièrement un lieu calme, destiné au repos.

Quelques rappels :

- ne pas courir dans les escaliers et dans les couloirs
- ne pas claquer les portes ni chahuter
- ne plus faire de bruit après 23 heures (extinction des lumières)
- ne pas dégrader ni souiller, pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, les espaces collectifs mis à la disposition du stage (sanitaires, lieux de détente, matériels, etc.)
- respecter l'interdiction au public de certaines parties du site

D'une façon générale, le comportement des stagiaires doit être réservé et attentif envers tous les participants et tout particulièrement envers les plus jeunes.

Les stagiaires mineurs sont placés sous la responsabilité des organisateurs pendant toute la durée du stage.

Tous les déplacements en dehors du centre se font en groupe sous la surveillance des organisateurs.

Aucune sortie individuelle ou collective n'est tolérée à l'insu de la direction, même avec un adulte stagiaire.

La présence aux repas est obligatoire pour tous les stagiaires.

L'usage des appareils audiovisuels doit rester à usage privé et ne pas porter atteinte au droit à l'image.

Il est strictement interdit de fumer, conformément à la loi du 10 janvier 1991, dans les espaces et locaux publics, dont le centre d'accueil et d'hébergement, les salles de répétitions ou de réunions. L'introduction, l'offre et l'usage d'alcool ou de drogue sont strictement interdits dans le cadre du stage, conformément à l'article L3342-1 du Code de la Santé publique et au règlement intérieur des collectivités territoriales partenaires.

Tout manquement à ce règlement entraînera l'exclusion immédiate du stage sans remboursement des sommes perçues. **Chaque stagiaire inscrit, mineur ou majeur, s'engage, en signant l'attestation jointe au présent règlement, à le respecter à la lettre.**

ATTESTATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

stagiaire majeur

père/mère/tuteur du stagiaire

Nom :

Prénom :

.....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Académie d'orchestre organisée par le Conservatoire Henri Duparc en partenariat avec le Conservatoire de Pau-Pyrénées, le Conservatoire Maurice Ravel de Bayonne, le Conservatoire des Landes et le Conservatoire d'Agen du Dimanche 29 Octobre au Samedi 4 Novembre.

Date :

Signature du représentant légal :

Signature de l'élève (si majeur) :

AUTORISATION DE TRANSPORT :

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

stagiaire majeur

père/mère/tuteur du stagiaire

Nom :

Prénom :

Autorise le transport en commun de mon enfant par la société choisie par le Conservatoire Henri Duparc, dans le respect de la législation en vigueur (*se rapprocher du professeur référent afin de connaître les horaires de rendez-vous et de départ*)

• le vendredi 3 novembre (*Libarrenx >> Mauléon Licharre A/R*) : OUI NON

• le samedi 4 novembre (*Libarrenx >> Tarbes*) : OUI NON

• Je suis Majeur, en possession du permis de conduire et me déplacerai après en avoir averti les encadrants du stage

• le vendredi 3 novembre (*Libarrenx >> Mauléon Licharre A/R*) : OUI NON

• le samedi 4 novembre (*Libarrenx >> Tarbes*) : OUI NON

Les familles devront récupérer les élèves à TARBES, à l'issue du concert de clôture du stage.

Date :

Signature du représentant légal :

Signature de l'élève (si majeur) :

CESSION DE DROIT D'IMAGE ET D'ENREGISTREMENT AUDIO ET VIDÉO :

Le Conservatoire Henri Duparc, qui organise l'académie d'orchestre 2023, ses partenaires, le Conservatoire Maurice Ravel de Bayonne, le Conservatoire Pau-Pyrénées, le Conservatoire des Landes, et le conservatoire d'Agen ainsi que les chaînes de radio et de télévision locales, régionales et nationales pourront être amenés à :

- photographier et filmer les élèves lors des répétitions et des concerts prévus
- à enregistrer les concerts

Le cadre de ces captations d'images et enregistrements est le suivant :

- **Lieux :** Château de Libarrenx à Mauléon-Licharre, Eglise Saint Jean-Baptiste de Mauléon Licharre, l'Auditorium Gabriel Fauré, Conservatoire de Tarbes
- **Dates des séances de prise de vue, captations et enregistrements :** entre le 29 octobre et le 4 novembre 2023
- **Durée de l'autorisation d'emploi de ces supports :** 5 ans
- **Territorialité de l'autorisation :** la présente autorisation est limitée au territoire français.

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE :

Les différentes prises de vues sont exclusivement réservées aux Conservatoires partenaires de l'Académie d'orchestre afin de valoriser un travail pédagogique ou de construire la communication pour les prochaines éditions de l'Académie.

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Stagiaire majeur

père/mère/tuteur du stagiaire

Nom :

Prénom :

Autorise

N'autorise pas

1/ La reproduction et la diffusion de mon image/celle de mon enfant en **dehors de tout acte commercial et exclusivement pour les conservatoires partenaires de l'académie d'orchestre** :

- sur les sites internet institutionnels des

conservatoires partenaires de l'Académie d'orchestre et de leurs autorités de tutelle : Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes et la Communauté d'Agglomération Pays Basque;

- sur tous les supports de communication (affiches, flyers, programmes, dépliants...) édités par les conservatoires partenaires;

- dans un but pédagogique, lors des cours donnés au sein des conservatoires partenaires.

2/ Cède mes droits/les droits de mon enfant relatifs à tout enregistrement audio ou vidéo effectué dans le cadre de l'Académie d'Orchestre, dès lors que celui-ci ne fait pas l'objet d'un acte commercial.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant les captations ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à ma vie privée/la réputation de mon enfant ou à sa vie privée.

La présente autorisation peut être retirée, pour l'avenir, sur simple demande écrite.

J'accepte que les fichiers des films, des photos et des enregistrements soient remis aux établissements partenaires, afin d'être conservés, à compter de la date de la captation/prise de vue. Toute prolongation de l'autorisation et toute utilisation des films et enregistrements par l'un des partenaires feront l'objet d'une demande écrite préalable formulée auprès du représentant légal.

Fait à.....,

le.....

(Signature de la personne délivrant cette autorisation)

N.B. Le signataire est la personne elle-même si elle est majeure ou le responsable légal de l'élève mineur.

«Article 9 du Code civil qui dispose que "chacun a le droit au respect de sa vie privée"»

AUTORISATION PARENTALE POUR HOSPITALISATION :

Je, soussigné(e),

Nom et Prénom du responsable légal.....

1/ Autorise mon enfant.....

A participer à l'Académie d'Orchestre 2023 du 29 octobre au 4 novembre 2023.

2/ Autorise les responsables de l'Académie à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires par l'état de santé de mon enfant (hospitalisation et/ou intervention chirurgicale).

>> Renseignements :

(Indispensables en cas d'hospitalisation ou accident)

Nom et Prénom de l'Assuré social :.....

N° de sécurité sociale :

Référence et adresse de votre Centre de Sécurité Sociale :.....
.....

Nom et références de votre Mutuelle complémentaire :.....
.....

Nom et adresse de votre Cie d'assurance et N° de Police :.....

.....N° de Police :.....

Adresse familiale habituelle : :.....
.....

Votre enfant bénéficie-t-il d'un Contrat d'assistance (Europe Assistance ou autre :)

.....

Date :.....

Signature du représentant légal :